

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2023

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Vincent CHAUVET, Maire d'Autun.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Vincent CHAUVET, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. CHAUVET Vincent ; Mme NICOLAO-VERDENET Cathy ; M. MARCHAND Eric ; Mme PACAUT Véronique ; M. GIMENEZ Gauthier ; Mme ANDRE Françoise ; Mme GATIER Monique ; M. CAYEUX Patrick ; M. VERNAY Roger ; M. DARROUX Gilbert ; M. DICHANT Alain ; M. DEVOUCOUX Didier ; Mme GYBELS Francette ; Mme PIGNOLET DE FRESNE Sarah ; Mme GOUDIER POSZWA Céline ; Mme GASSIER Sandrine ; Mme PELUX Anaïs ; Mme VAN VEEN Maartje ; M. VAUTRIN Vincent ; Mme GRAILLOT Bérangère ; M. BROCHOT Frédéric ; Mme GORINI Angéline ; M. GUIJO Michaël ; M. SAGOT Anatole.

ETAIENT EXCUSES :

M. ALBAYRAK Métin (a donné pouvoir à M. CHAUVET Vincent)
Mme TELLIER Marie-Claire (a donné pouvoir à Mme Monique GATIER)
M. CORMIER Jean-Louis (a donné pouvoir à M. VERNAY Roger)
M. FABRE Stéphane (a donné pouvoir à Mme NICOLAO-VERDENET Cathy)
M. BAROU Yann (a donné pouvoir à Mme Françoise ANDRE)
M. GUILLON Jean-Louis (a donné pouvoir à Mme PACAUT Véronique)
M. FAUVAUX Xavier (a donné pouvoir à M. CAYEUX Patrick)
Mme LEFLOND Catherine (a donné pouvoir à M. Frédéric BROCHOT)
Mme GARNIER Florence (a donné pouvoir à M. SAGOT Anatole)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. SAGOT Anatole

M. le Maire indique qu'il a été déposé sur table un ordre du jour modifié et 1 rapport suite au séisme en Turquie et en Syrie le 6 février dernier. Il demande au conseil d'accepter ce rapport, proposé après bouclage de l'ordre du jour.
Il n'y a pas d'opposition à cette demande.

L'ensemble des conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

1. Administration générale :

1.1 Approbation des procès-verbaux de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2022.

1.2 Compte rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Frédéric BROCHOT souhaite des précisions sur la décision 190-2022 relative aux prestations d'accueil du public au golf municipal.

Monsieur le Maire explique qu'il faut trouver le bon mode de contractualisation sur le golf avec un prestataire, tant pour le restaurant que pour l'accueil. Deux marchés avaient été lancés, sur le restaurant et sur l'accueil et seul le titulaire actuel a répondu, ne pensant avoir qu'un marché sur les deux, ce qui empêche une synergie avec des actions conjointes de l'accueil et de la restauration, ce que l'on cherche. C'est pour cela que l'on choisit la délégation de services publique, même si c'est lourd juridiquement, elle permettra de mieux stabiliser l'activité.

Pour les produits d'entretiens, on a fait jouer la théorie de l'imprévisibilité, car nous avons des délégataires, l'entreprise PLG notamment, qui les revendaient à la commune moins chers que ce qu'ils les avaient acheté. C'est, suite aux hausses de prix. Ces achats sont en groupement de commandes avec la CCGAM et le CIAS. Il fallait régulariser ce prestataire afin d'être certain d'être livré.

Frédéric BROCHOT fait remarquer que pour la décision n° 02-2023, La vente de terres agricoles prive la commune de rentrées régulières d'argent, il ne faut donc pas vendre toutes les terres.

Monsieur le Maire répond que toutes les parcelles ne seront pas en vente. Il faudra regarder à combien les Domaines nous évalueront ces terres pour prendre une décision.

Frédéric BROCHOT demande, sur la décision n° 06-2023, si c'est le bâtiment avec une promesse de vente ?

Monsieur le Maire explique que l'ANAH ne souhaite pas financer un changement de destination de ce bâtiment. Mais on pourra avoir des aides à la rénovation. Restent les négociations avec Action Logement et la Banque des Territoires. On espère que cela aboutira car on souhaite toujours le vendre. Cela dépendra du plan de financement ACV, assez complexe sur un bâtiment de cette ampleur.

Frédéric BROCHOT demande, sur la décision n° 10-2023, pourquoi est-ce infructueux ?

Monsieur le maire explique qu'il y a des fouilles où il faut à la fois étayer et creuser afin de permettre l'installation d'une cage d'ascenseur. C'est une fouille technique, à l'intérieur du musée. On avait quelqu'un pour les fouilles mais personne pour étayer. Un des deux lots n'a pas été attribué.

On aura un autre marché de fouille au nord de la prison, le marché de fouille principal, plus classique mais sur une surface plus importante.

Le Conseil Municipal à l'unanimité PREND ACTE des présentes décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal.

1.3 Contrat avec ALCOME : responsabilité élargie des producteurs de cigarettes.

C'est une action pour réduire la présence de déchets dus aux cigarettes dans l'espace

public.

Cette démarche va faire résonance avec la mise en place des espaces sans tabac aux abords des écoles et la lutte contre le cancer.

Frédéric BROCHOT est content que ce sujet soit abordé, et dans les différentes actions, il faut veiller aux endroits dans la ville où on manque de cendriers, comme vers le passage Balthus.

Monsieur le Maire répond que des actions doivent être mises effectivement en place par la commune, et qu'elle devra fournir un bilan à la société à l'année N+1 pour bénéficier d'une subvention. On travaille aussi sur la propreté de la ville par conséquent.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la signature du contrat-type entre la Ville d'AUTUN et ALCOME pour la durée de l'agrément.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire d'AUTUN ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

2. Affaire culturelles

2.1 Direction du musée et du patrimoine : Approbation des heures et jours d'ouverture des sites accueillant du public.

Mickaël GUIJO demande si suite à la fermeture du musée Rolin les heures de visite pour le public ont été étendues, et s'existe un projet pour trouver un lieu pour exposer les œuvres majeures ?

Agathe LEGROS répond que le muséum, sachant qu'il est actuellement en travaux, sera ensuite ouvert plus souvent, on demande aux animateurs de se former à l'animation du muséum.

Mickaël GUIJO : et pour les œuvres majeures ?

Monsieur le maire répond par la négative. Les options mises en concurrence auraient conduit à mobiliser des salles du muséum d'histoire naturelle, empêchant alors de présenter des expositions temporaires. Et l'espace aurait été trop restreint. On a donc écarté cette option, au profit d'une restauration du muséum, et du maintien des expositions temporaires. Il y aura quand même 4 lieux de visites pour les touristes cet été.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article 1^{er} : APPROUVE les jours et horaires d'ouverture de Destination Autun :

- du 1^{er} avril au 30 septembre, exceptés le lundi de Pâques, les 1^{er} et 8 mai.

Jour d'ouverture	Heures d'ouverture
Lundi	De 10h à 13h et de 14h à 18h
Mardi	De 10h à 13h et de 14h à 18h
Mercredi	De 10h à 13h et de 14h à 18h
Jeudi	De 10h à 13h et de 14h à 18h
Vendredi	De 10h à 13h et de 14h à 18h
Samedi	De 10h à 13h et de 14h à 18h
Total semaine	42h

- Le site sera ouvert le dimanche 17 septembre 2023 pour les journées européennes du patrimoine

Article 2 : APPROUVE les jours et horaires d'ouverture du Muséum d'histoire naturelle :

Basse saison : Du 1^{er} octobre au 31 mars

Fermeture annuelle : janvier

Jour d'ouverture	Heures d'ouverture
Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	De 10h à 13h et de 14h à 17h
Jeudi	De 10h à 13h et de 14h à 17h
Vendredi	De 10h à 13h et de 14h à 17h
Samedi	De 10h à 13h et de 14h à 17h
Dimanche	De 10h à 13h et de 14h à 17h
Total semaine	30h

Haute saison : Du 1^{er} avril au 30 septembre

Jour d'ouverture	Heures d'ouverture
Lundi	Fermé
Mardi	10h-13h 14h-18h
Mercredi	10h-13h 14h-18h
Jeudi	10h-13h 14h-18h
Vendredi	10h-13h 14h-18h
Samedi	10h-13h 14h-18h
Dimanche	10h-13h 14h-18h
Total semaine	42h

Le Muséum restera fermé les jours fériés suivants : lundi de Pâques, 1^{er} et 8 mai, 1^{er} et 11 novembre et 25 décembre.

Article 3 : APPROUVE l'extension de la fermeture du Muséum en 2023 pour travaux. L'ouverture au public se fera dès la fin des travaux prévue en mars 2023.

Article 4 : APPROUVE les jours et horaires d'ouverture du Musée lapidaire du 1^{er} avril au 30 septembre, exceptés le lundi de Pâques et les 1^{er} et 8 mai.

Jour d'ouverture	Heures d'ouverture
Lundi	14h-18h
Mardi	Fermé
Mercredi	14h-18h
Jeudi	14h-18h
Vendredi	14h-18h
Samedi	14h-18h
Dimanche	14h-18h
Total semaine	24h

2.2 Accord au classement Monument Historique du monument aux morts d'Autun.

Gauthier JIMENEZ explique que c'est une réflexion et protection sérielle de 24 monuments en région Bourgogne-Franche-Comté.

Notre monument aux morts date de 1923, Style Art Déco d'inspiration Rodinienne. Grâce à ce classement, si des travaux sont à faire dans quelques années, ils pourront être cofinancés par l'Etat. C'est une opportunité dans notre inventaire municipal. Il fait partie des huit monuments aux morts remarquables de Bourgogne-Franche-Comté. Cette année, nous fêtons le centenaire de ce monument.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article unique : APPROUVE au classement monument historique le monument aux morts de la ville d'Autun, situé sur une parcelle, non cadastrée, terrasse de l'Europe, à l'angle de la rue du général André Demetz et de la rue Jean et Bernard De Lattre de Tassigny.

3. Affaires Sportives

3.1 Répartition de la subvention niveau de pratique aux associations et clubs sportifs pour l'année 2023

Le conseil municipal, après délibération, à l'exception du 8^{ème} Adjoint, Patrick CAYEUX, qui ne prend pas part aux votes :

Article 1^{er} : APPROUVE le versement d'une subvention de 35 000 € aux clubs sportifs au titre du classement par niveau de pratique.

Article 2 : APPROUVE la répartition de cette subvention comme présentée ci-dessus, conformément à la proposition de l'Office Municipal des Sports :

Articles 3 : AUTORISE son règlement individualisé vers chacune des associations listées.

Pas de question ni de remarque.

3.2_Affaire sportives. Modification d'un tarif golf pour le « green fee compétition senior de Bourgogne » organisé par l'Association Sportive du Golf d'Autun

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article 1^{er} : APPROUVE le tarif de 26 € pour un green fee journée compétition senior de Bourgogne organisé par l'Association Sportive du Golf d'Autun.

Article 2 : DECIDE de son application dès à présent.

Pas de question ni de remarque.

3.3 Golf municipal : choix du mode de gestion – Approbation du principe de concession de service public local.

Monsieur le maire explique que rapport de présentation est joint en annexe, il a reçu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux.

Les circonstances qui nous ont fait opter pour ce mode de gestion, c'est la fin du bail emphytéotique en 2022, il faut donc trouver un nouveau mode d'exploitation, avec délégation de l'accueil, de la boutique et du restaurant.

Anatole SAGOT demande s'il y avait des problèmes sur la gestion actuelle ou si d'autres raisons motivent cette décision ?

Réponse de Monsieur le Maire : non nous sommes satisfaits de la prestation actuelle. C'est compliqué de satisfaire les golfeurs, mais l'équipe en place se donne à fond. C'est dans l'intérêt du délégataire d'avoir une DSP formalisée sur cinq ans, car il est plus facile de rompre une convention pour une collectivité que de rompre une DSP. On l'a fait pour le centre équestre, et c'est très complexe. Cette délégation sécurise la ville car s'il ne remplit pas ses obligations, le délégataire peut s'exposer au paiement d'indemnités, et cela devrait également optimiser la gestion.

Pas de souci donc avec l'exploitant actuel, et bonne chance aux concurrents éventuels.

Anatole SAGOT préfère s'abstenir par manque d'information.

Monsieur le Maire ajoute, que s'il y a eu manque d'informations, il en est désolé et prend note pour la suite. Le dossier était travaillé dans le monde du golf, mais c'est juste un changement du mode de gestion. On espère que la DSP sera fructueuse, car on a un an de montage entre la construction d'une DSP et la mise en œuvre.

Le conseil municipal, après délibération, avec 28 voix et 5 abstentions :

**Frédéric BROCHOT, et Catherine LEFLOND qui lui a donné pouvoir,
Angéline GORINI,
Anatole SAGOT et Florence GARNIER, qui lui a donné pouvoir,**

Article 1 : APPROUVE le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion de l'accueil des usagers du golf et la gestion du club house du golf municipal d'Autun ;

Article 2 : APPROUVE les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire décrites dans le rapport annexé à la présente délibération ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et par les dispositions du Code de la Commande Publique.

4.1 Affaires financières : Rapport d'orientations budgétaires 2023

Monsieur le Maire explique le rapport. C'est une bonne chose que la mairie n'ait pas souscrit d'emprunt à taux variables, comme c'est le cas dans certaines communes.

Avec la hausse des matières premières (+ 55%) et des reprises de personnels (+5.2%), les dépenses de fonctionnement ont augmenté.

10 Millions d'euros d'investissement, comme la commune du Creusot. Les subventions ont augmenté également ce qui nous permet de faire les travaux du panoptique notamment.

Frédérique BROCHOT constate qu'à mi-mandat, on voit ce qui a été fait et ce qui va se faire sur les prochaines années. On a traversé plusieurs crises qui ont impacté le fonctionnement d'une collectivité comme Autun. On parle de l'inflation, mais cela permet aussi d'avoir une revalorisation sur certaines choses assez bénéfique. On a fait attention à ne pas amplifier la dette, et des investissements ont sans doute été freinés par des décisions mais il faut enclencher une autre vitesse. La dette par habitant est assez élevée, les moyens de l'état peuvent être problématiques sur certains services.

Les dépenses de gestions ont augmenté de 60 % depuis le début du mandat avec certes les fluides qui ont augmenté, mais qui sont hors de cette augmentation de gestion. Il y a aussi une augmentation, par rapport au personnel, de 50 % mais il faut voir par rapport à la masse de personnel. Ce qui l'inquiète, c'est la dette de la ville avec 1500 euros environ par habitant. Pourquoi ces 2 Millions d'emprunts supplémentaires sur 2023 ?

Les travaux du panoptique vont faire augmenter l'endettement.

Ne faudrait-il pas un phasage plus étalé pour les travaux du panoptique, on sera sans doute obligé de faire des reports si les subventions ne sont pas actées fermement. Les critères ne sont pas fermes, il faudra être prudent et investir différemment, tout en respectant les engagements de chacun pour qu'on puisse aller vers d'autres projets attractifs.

Il salue également les actions menées au Burkina Fasso pour leur permettre d'avoir accès à l'eau mais il faut que les actions aillent bien à la population et que les soutiens aillent aux bonnes personnes.

Gilbert DARROUX explique que pour le Burkina Fasso, on a déjà fait plusieurs actions vérifiées. Celle que nous menons est financée par les agences de l'eau à 80%, par le ministère des affaires étrangères et la région. La ville met très peu d'argent. Le ministère est très vigilant. Le problème est l'exclusion de l'armée française mais il y a peu de chance que cela évolue comme au Mali. Infos données par le ministère.

On a fait des actions sur le captage de l'eau et sur les panneaux solaires, mais là on va avoir un projet de grande envergure avec une ONG sur le terrain qui sait bien ce qui se passe là-bas. On n'a pas trop d'inquiétude sur le déroulement de l'action.

Pour la Turquie, l'argent qu'on va donner est regroupé par l'association Cités Unies France qui gère les fonds. Pas de possibilité de passage en Syrie pour le moment, donc les fonds seront orientés vers la Turquie uniquement.

Monsieur le Maire répond que l'inflation a un effet de revalorisation. La hausse de leur feuille d'impôts des habitants ne vient pas d'une décision de la mairie mais d'une décision nationale. Des élus ont essayé de valoriser des dotations au niveau de l'inflation, mais cela n'a pas été possible, ce qui a fait baisser le pouvoir d'achat de certaines collectivités puisque les dotations n'ont pas été valorisées de 7,1 %. Mais, ce qui est intéressant, c'est qu'au niveau de la dette par habitant, 20 millions en 2017, c'est beaucoup plus que 20 millions en 2023. Cela nous permet de rembourser la dette plus facilement à condition de ne pas en contracter d'autres à des taux plus élevés. Sur les 3 ans à venir, on a la possibilité soit de se rendre légèrement, soit de maintenir le niveau des dettes. Ce qui est intéressant, c'est qu'on est à 5 millions d'investissement courant quand on était à 3,5 ou 4 millions, dont la moitié sur les travaux du panoptique. On a juste une incertitude sur le montant des marchés publics et sur la complexité du chantier. On ne sait toujours pas ce qui nous attend. Incertitude sur ce que l'on peut trouver pendant les fouilles dans la prison. Cela pourrait ralentir le projet. Mais l'arrêt des subventions de la région ne porte pas sur les demandes de subventions déjà engagées qui sont validées et maintenues. Sur le rythme des investissements, on est à 10 millions avec 4 millions de reste à réaliser ; le facteur limitant est l'accès aux ressources humaines. Il faut une équipe municipale proactive et performante, vigilante pour bien monter les dossiers (formalisme important). Il faut savoir confier aux bonnes personnes et aux bons échelons de mutualisation un certain nombre de services, en ce qui concerne l'assainissement notamment. En lien avec les délégataires, il faudrait aussi investir sur les voiries intercommunales, mais il faut que tout le monde y mette du sien et mette en face le budget.

Il y a aussi la phase 2 ACV va être lancée sur le quartier de la gare et l'entrée de ville. Nous aurons à réfléchir sur les investissements à mener.

Mickaël GUIJO remercie pour ce travail qui est monté en qualité, ce qui est important pour la compréhension du budget et des finances de la ville.

Ce débat nous projette dans l'avenir de la ville et nous focalise déjà sur ce qui se passe sur notre environnement, avec ces différentes crises qui entraînent beaucoup d'incertitudes sur les marchés mondiaux. Le contexte national, social et économique n'est pas simple non plus. Il y a un contexte de crainte sur l'avenir des services publics, notamment. Nos communes et communautés de communes, sont finalement les seuls remparts de proximité face à des décisions inhumaines. Les politiques municipales doivent répondre à cet enjeu avec le souci supplémentaire de l'attractivité du territoire. Dans ce ROB, on est pratiquement à l'équilibre. Pour les recettes de fonctionnement, merci de garder les taux sans augmentation, mais notre taux est déjà très élevé. Les Autunois vont être surpris, les bases fiscales n'avaient pas augmentées depuis longtemps, merci de décider de ne pas aggraver ces hausses revalorisées par rapport à l'inflation. Cette augmentation va apporter 700 000 euros à la commune, Il y a quand même un million à trouver. Donc est-ce qu'on maintient les services publics de la municipalité au même niveau, est-ce qu'on va réduire la capacité de financement de la commune ? Il faut générer de l'attractivité du territoire pour les entreprises et de l'activité. Merci de nous présenter des éléments qui rassurent les Autunois, autour de la sécurité, la vie culturelle, et de démontrer que les dépenses publiques ont leur utilité sur notre territoire.

Monsieur le Maire explique que les dotations de l'état augmentent certes, mais pas autant que l'inflation. Il y a une certaine stabilité des dotations depuis 2017, avec une revalorisation de 3.5% pour les fonctionnaires, en dessous de l'inflation. Nous avons un territoire de santé vaste, nous portons les services de l'état civil, le sport, les charges de centralité très importantes pour financer des équipements qui ne bénéficient pas qu'à la population municipale.

Le souhait n'est pas à mi-mandat d'appliquer des hausses puisque nous parvenons encore à faire sans. Nous avons choisi de ne pas augmenter la fiscalité. Nous mobilisons notre trésorerie pour absorber les hausses, même si on ne pourra pas toujours le faire. Sur le report, soit 4 millions, pour le chantier du musée, il sera versé au milieu de l'année, les travaux avancent bien.

Sur l'investissement de cette année, 5 millions de fonctionnement et 5 millions exceptionnels, nous repensons aux suggestions sur l'amélioration du cadre de vie, nous participons au programme de démolition de l'OPAC pour améliorer à terme le cadre de vie, ce qui suppose que les partenaires soient en mesure de nous proposer des programmes de restructuration des quartiers. Mais les choses prennent du temps. Sur le service public, nous recherchons toujours un DRH à la CCGAM, sur des fonctions complexes. Nous avons l'arrivée de 7 gendarmes à la fin de l'année à la caserne et 13 fonctionnaires en septembre sur 40 attendus des finances publiques qui doivent s'installer. Il faut se battre pour que nous ayons une affectation de fonctionnaires sur les programmes de dé-métropolisation des finances publiques ou d'autres ministères, des études montrant que l'exode urbain n'a pas bénéficié aux zones rurales mais aux métropoles ou premières couronnes de métropoles.

Pour l'hôpital, le principal facteur bloquant est la capacité de mobilisation des ressources humaines et quelle que soit l'issue des projets présentés par l'ARS autour de la péri natalité, il est absolument indispensable que nous arrivions à mobiliser des crédits importants sur la rénovation des bâtiments du site Latouche (7 à 8 millions d'euros). Il faut chercher le maximum de crédits dirigeables sur notre hôpital. On soutiendra sans faille les différents projets de développement sur la ville (LMA, section des collèges...) Le PLUi est l'enjeu des prochaines années avec les besoins effectifs des futurs logements, prévoir plutôt que subir pour que les besoins correspondent à la population.

DECISION :

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article unique : PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires du budget de la ville et de ses budgets annexes pour l'exercice 2023.

4.2_ : Marché public : Panoptique d'Autun – fouilles archéologiques préventives du Panoptique

Les opérations de fouilles archéologiques préventives se dérouleront parallèlement aux études projet du Panoptique d'Autun. Il y a donc l'excavation et les fouilles en même temps.

Frédéric BROCHOT demande si le budget est déjà inclus dans le panoptique ou s'il est en plus. Il est compris

Mickaël GUIJO souhaite, pour le conseil municipal une belle présentation avec un point sur les avancées, et même la population est en attente.

Monsieur le Maire est d'accord pour proposer une présentation succincte pour le prochain CM. On réexpliquera le phasage et les différentes tranches. Il faudra aussi parler des « Réserves », chantier en cours.

DECISION :

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article 1^{er} : **APPROUVE** le lancement de la consultation relative à l'opération de fouilles archéologiques préventives portant sur l'ensemble du périmètre du projet du Panoptique d'Autun, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour un montant estimatif total de 960 000 € TTC.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer le présent marché et tout document s'y rapportant.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat, au titre du fonds national d'archéologie préventive, et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre du Plan d'accélération de l'investissement régional, une subvention.

5.1 Dérogation aux durées maximales de travail et minimales de repos au sein du service de Police Municipale

Frédéric BROCHOT est ravi de cette augmentation de la plage horaire, qui procurera plus de proximité pour les citoyens, ce qui sera bénéfique face à la montée des incivilités. Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura aussi les 7 gendarmes en plus, avec la volonté de faire des patrouilles communes avec la PM. On a de la chance d'avoir un effectif complet, mais il faut former ces personnes qui n'étaient pas nécessairement dans la police avant de prendre leur fonction ici.

DECISION :

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article unique : **APPROUVE le principe de dérogation de manière permanente aux durées maximales de travail et minimales de repos au sein du service de police municipale d'Autun pour effectuer les missions de protection des personnes et des biens rattachées au pouvoir de police du maire et assurer une continuité du service public pendant la plage horaire demandée.**

6.1 : Affaires scolaires : fusion administrative de deux écoles.

Il s'agit d'une fusion administrative comme nous en avons déjà voté l'an dernier, avec un poste de direction unique pour les deux écoles, qui regroupe la gestion administrative. Mais nous n'avons pas de fusion fonctionnelle. Notons que cette fusion est conditionnée au non retrait d'un poste d'enseignant. L'effectif à la rentrée devrait être stable.

DECISION :

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- APPROUVE la fusion administrative de l'école maternelle des Hauts-Quartiers et de l'école élémentaire Bouteiller, en une seule entité dénommée école

primaire Hauts-Quartiers Bouteiller, à condition qu'aucun retrait de poste n'intervienne sur cette école à la rentrée 2023-2024 ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7 : Affaires Communautaires :

7.1 Approbation de la convention d'échanges de services entre la Ville d'Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan pour l'année 2023

Pas de changement par rapport à la convention 2022.

DECISION :

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article 1^{er} : APPROUVE la convention d'échanges de services 2023 entre la Ville d'Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan telle que présentée en annexe.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

8 : Questions diverses :

8.1 Autun – Soutien aux victimes du tremblement de terre survenu en Turquie/Syrie le 6 février dernier

Aide attribuée à Cités Unies France pour la Turquie de 1 000 €

Frédéric BROCHOT salue les actions menées et l'amicale franco turque qui s'est mobilisée face aux séismes. On ne peut qu'apporter un soutien à cette population.

Monsieur le Maire pensait d'abord à une aide matérielle en faisant une collecte, mais c'est trop compliqué pour les organisations.

Gilbert DARROUX explique qu'au Burkina, l'aide est à présent essentiellement alimentaire, avec également une aide pour le paiement de foyers à gaz pour éviter la déforestation. Les habitants ont fui les villages et se sont rassemblés dans des villes plus grandes. Pour sécuriser les financements, il faut avoir des relais sur place.

DECISION :

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article 1^{er} : SE PORTE SOLIDAIRE à la Turquie et à ses habitants.

Article 2 : SOUTIENT les actions à caractère humanitaire réalisées

Article 3 : ABONDE le fonds de solidarité mis en place par Cités Unies de France par le versement d'une subvention à hauteur de 1000 €.

Mickaël GUIJO, suite à la menace de la fermeture de la maternité, voudrait que l'on puisse trouver une solution pérenne et sécurisante. Il souhaite proposer une motion ou un vœu, qui démontre notre volonté de rester mobilisé :

8.2 : Motion pour le maintien de la maternité du Centre hospitalier d'Autun

Le centre hospitalier d'Autun assure une offre de soins pour la population d'un bassin de vie de près de 62 000 habitants, couvrant les départements de la Nièvre, de la Côte d'or et de la Saône-et-Loire.

Après les fermetures des maternités de Clamecy, Decize et Cosne-sur-Loire, le centre hospitalier d'Autun est le dernier disposant encore d'une maternité avec un service de gynécologie obstétrique.

Sa situation géographique permet aux parturientes d'éviter de trop longs trajets, et ainsi une prise en charge en toute sécurité des mères ou des enfants. Ainsi, sa fermeture engendre des risques inacceptables pour 90% des parturientes et leurs enfants à naître.

Par ailleurs, cette fermeture menace également l'organisation des urgences et l'offre de soins de premiers recours qui avait pu s'organiser sur ce territoire, à travers des collaborations étroites entre la maternité de l'hôpital, les anesthésistes et le plateau chirurgical de la clinique, rassemblés géographiquement sur le site Parpas à Autun.

Enfin, cette fermeture engendre des conséquences importantes sur le développement du territoire et sur son attractivité.

Par ailleurs, des solutions alternatives proposées par l'ARS ne viendraient pas compenser l'absence de la maternité à Autun.

Considérant que cette fermeture menace la sécurité de la population d'un large secteur géographique et qu'elle va à l'encontre du principe de l'égal accès aux soins d'une part, et considérant que les accouchements sont aujourd'hui suspendus par manque de personnel d'autre part, nous demandons qu'avant toute prise de décision définitive quant au sort de la maternité d'Autun, un délai soit accordé afin de permettre au Centre Hospitalier, par un travail en collaboration étroite avec les élus et les acteurs du territoire, de mettre en place tous les moyens possibles afin de recruter le personnel nécessaire au maintien de la maternité.

Accepter la fermeture de la maternité d'Autun, c'est interdire de naître à Autun, et plus largement dans le Morvan, et c'est également renoncer à la volonté d'accueillir de jeunes couples sur notre territoire.

Monsieur le Maire est d'accord, il y a effectivement une pénurie complète de professionnels de santé, il faut tout faire pour susciter des arrivées. Il faut 2 gynécologues et un pédiatre, ce qui n'est pas simple, mais il faut nous laisser cette chance. Il faut des perspectives d'avenir.

DECISION :

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article 1 : SOUTIEN cette motion pour le maintien de la maternité du Centre hospitalier d'Autun ;

Article 2 : PRECISE que ce vœu sera transmis au Sous-Préfet, au Préfet, au Directeur de l'ARS, aux Parlementaires de Saône-et-Loire, au Ministre de la Santé, au Président de la République.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Vincent CHAUVET